

Extrait du Amnesty Belgique Francophone

<http://www.amnestyinternational.be/doc>

Lettonie. Amnesty International solidaire avec la Fierté de Riga 2007

- Communiqués et publications -

Date de mise en ligne : jeudi 10 mai 2007

Amnesty Belgique Francophone

Déclaration publique

EUR 52/001/2007

Cette année, Amnesty International participera activement à la Marche de la Fierté qui aura lieu le 3 juin 2007 à Riga en envoyant une délégation de 50 à 100 personnes originaires de plus d'une dizaine de pays qui exerceront alors leur droit à la liberté de réunion pacifique. Amnesty International mène cette action pour montrer sa solidarité avec les **lesbiennes, les gays et les personnes bisexuelles et transgenres (LGBT)** de Lettonie. L'organisation est préoccupée par les menaces qui pèsent sur les droits fondamentaux des LGBT en Lettonie qui participeront à la Marche de la Fierté de Riga en 2007. Elle demande aux autorités lettones de veiller à ce qu'il y ait une protection policière suffisante pour les participants à cette marche qui pourraient être agressés physiquement et verbalement par des contre-manifestants menaçant leur liberté d'expression et de réunion pacifique et leur droit à ne pas faire l'objet de discrimination en raison de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Des événements avaient été organisés à Riga en 2005 et 2006 dans le cadre de la Fierté homosexuelle. Ces deux années-là, la Marche de la Fierté avait été interdite pour ce que les autorités qualifiaient de « raisons de sécurité ». La Marche de la Fierté de 2005 avait finalement été autorisée à la suite d'une intervention du tribunal administratif de Riga, mais celle de 2006 avait été totalement interdite. La Marche de 2005 ainsi que les événements remplaçant la Marche en 2006, avaient été interrompus par des mouvements de protestation violents. En 2005 et en 2006, les autorités n'avaient pas fourni une protection policière adaptée compte tenu des menaces qui pesaient sur les personnes militant en faveur des droits des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles et transgenres ; ce fait a été reconnu par les autorités en 2005 et en 2006. Le 12 avril 2007, un tribunal administratif régional a statué que la décision du Conseil municipal de Riga d'interdire la Marche de la Fierté en 2006 était illégale. Amnesty International exhorte le Premier ministre de Lettonie à encourager activement, en prenant la parole publiquement ou par d'autres moyens, les organisations ayant annoncé qu'elles allaient organiser des manifestations pour protester contre la Marche de la Fierté à Riga à respecter le droit des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles et transgenres de Lettonie de se réunir pacifiquement, et à s'abstenir d'attaquer physiquement et verbalement ces personnes.

Pour plus de détails sur la participation d'Amnesty International à la Fierté de Riga de cette année, consultez la page suivante du site de l'organisation : <http://web.amnesty.org/pages/lva-030507-background-eng>

Pour plus d'informations sur la situation des lesbiennes, des gays et des personnes bisexuelles et transgenres en Lettonie, reportez-vous aux documents suivants : <http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR010202006>

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR520032006>

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR520022006>

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR520012006>

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRAEUR520012005>